

SOCIAL

Le financement des retraites au cœur des préoccupations

Comment financer les régimes de retraites ? Quelle durée de cotisation ? Un rapport, très attendu, va être remis cette semaine au gouvernement, qui sera aussi confronté à la poursuite de la grève à La Poste.

Le Conseil d'orientation des retraites (COR) va remettre jeudi au Premier ministre un rapport sur « les questions et orientations pour 2008 » en matière de financement des retraites. Ce rapport doit servir de référence pour « le rendez-vous de 2008 » sur les retraites, date à laquelle le gouvernement devra notamment décider du passage de 40 à 41 ans de cotisations d'ici à 2012.

Le COR, qui évalue à 18 milliards d'euros à l'horizon 2020 les besoins de financements supplémentaires des régimes de retraites, devrait à cette occasion demander au gouvernement de faire preuve de plus de cohérence en matière d'emploi des seniors, élément crucial pour financer les retraites.

Dominique de Villepin se verra aussi remettre, dès ce lundi, un autre rapport, rédigé par le Centre d'analyse stratégique, l'ancien Commissariat au Plan, sur « les clivages qui traversent la société française ».

La Poste en grève

Par ailleurs, la grève devrait se poursuivre cette semaine dans les centres de tri de La Poste. Le mouvement a commencé en octobre dans plusieurs centres de la région parisienne avant de s'étendre à la France entière. Entre 45



La France, à la traîne des pays de l'UE en terme d'emploi des seniors, en paie le prix au moment de financer les retraites.

et 50 centres sont touchés par la grève, dont ceux de Bordeaux, Lyon, Toulouse, et Rouen, selon SUD-PTT. Les grévistes réclament une revalorisation du supplément, versé pour chaque heure de nuit, à 3 euros contre 1,22 euro actuellement et une amélioration des conditions de travail la nuit, notamment en terme de pénibilité.

**Le gouvernement
devra notamment
décider du passage
de 40 à 41 ans
de cotisations
d'ici à 2012.**

Cette semaine verra également les partenaires sociaux reprendre leurs discussions à tiroirs sur la réforme du marché du travail.

Dépassements d'honoraires

Enfin, mercredi, l'assurance maladie et trois syndicats médicaux entament leur négociation sur la création d'un nouveau secteur tarifaire dit « optionnel », qui viendrait s'ajouter aux secteurs 1 (tarifs remboursables) et 2 (tarifs libres). Ce nouveau secteur permettrait aux praticiens de pratiquer des dépassements d'honoraires, encadrés et limités à une partie de leur activité, et remboursés par les complémentaires santé. ■

PHOTO ARCHIVES MAX ROSEREAU